

République Française
**Commune de
GRESSWILLER**
(Département du Bas-Rhin)
☎ : 03.88.50.00.29.
☎ : 03.88.48.77.81.



Compte - rendu des délibérations



Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal 15
Nombre de Conseillers
en exercice 15
Nombre de Conseillers
présents ou représentés 15

**EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 28 septembre 2009
Sous la Présidence de :
Monsieur Jean-Louis WIETRICH, Maire**

Membres présents :

Mme et MM. les Adjoints : Jean-Sébastien SCHELL - Jean-Luc CHAVANNE – Pierre THIELEN,
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux : Roger SCHAEFFER - Martin KLOTZ – Julien MULLER
Rémy KAISER – Nilangela KREMPP – Virginie GASSLER - Gérard DIOM
Christian FRIEDRICH - Michel REMINIAC - JULIEN Jean-Luc

Membres absents excusés : Mme Cathie KRUST, Conseillère Municipale, procuration donnée
à M. Pierre THIELEN, 3^{ème} Adjoint au Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L. L.2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales (CGCL), le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Julien MULLER, Secrétaire de
Séance,

Mme Nilangela KREMPP, Conseillère Municipale a rejoint l'Assemblée Délibérante au
point n° 4 de l'ordre du jour

**Point 1 : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mai 2009
N°41/09.**

Le Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité
DECIDE par
13 voix POUR et
1 voix ABSTENTION**

d'approuver le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 18 mai 2009.

**Point 2 : Rapports annuels sur la qualité et le prix du service public
N° 42-A/09. Eau potable : avis**

Le Conseil Municipal,

VU le rapport annuel 2008 sur la qualité et le prix du service de l'Eau Potable,

VU la délibération du 24 juin 2009 n° 09-59 de la Communauté de Communes de la
Région de Molsheim-Mutzig approuvant le rapport annuel 2008 sur le prix et la
qualité de l'eau potable,

Après en avoir délibéré,

Et voté à l'unanimité

DECIDE

- 1 - **d'approuver** le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité de l'eau potable de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig
- 2 - **de transmettre** la présente délibération à
 - Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim - Mutzig

N° 42-B/09. Assainissement : avis

Le Conseil Municipal,

VU le rapport annuel 2008 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement,

VU la délibération du 24 juin 2009 n° 09-60 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig approuvant le rapport annuel 2008 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement

Après en avoir délibéré,

Et voté à l'unanimité

DECIDE

- 1 - **d'approuver** le rapport annuel 2008 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig
- 2 - **de transmettre** la présente délibération à
 - Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim - Mutzig

Point 3 : SICTOMME : Adoption des Statuts modifiés

N°43/09.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Arrêté Préfectoral du 30 juin 1960 portant création du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Molsheim, Mutzig et Environs, ainsi que ses modifications successives,

VU la délibération n° 011/02/2009 du Comité Directeur du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de Molsheim, Mutzig en date du 17 février 2009 portant approbation des statuts modifiés,

VU la notification des statuts modifiés en date du 19 mai 2009,

Après en avoir délibéré,

Et voté à l'unanimité

DECIDE

- 1 - **d'approuver** les statuts paraphés et annexés à la présente délibération et dont l'objet porte
 - ✓ d'une part sur la collecte, l'élimination ou la valorisation des déchets des ménages et assimilés, et

- ✓ d'autre part, sur l'étude, la construction et la gestion de tout équipement de collecte, de tri, de stockage et de traitement conformément au principe d'organisation défini par le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés,

- 2 - de **charger** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision,
- 3 - de **notifier** la présente à :
 - ✓ Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de Molsheim, Mutzig et Environs.

Point 4 : Renouvellement de la ligne de trésorerie N° 44/09.

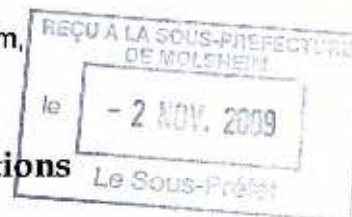
Le Conseil Municipal,

- VU sa délibération du 8 avril 2008 n°9/2008 portant « Délégation de signatures à M. le Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT
- VU la convention d'ouverture de crédit : contrat ASO 43677 d'un montant de 200.000,00 € en date du 25 septembre 2008 expirant le 1^{er} octobre 2009,
- VU l'offre du 24 septembre 2009 de DEXIA CLF Banque proposant une nouvelle ouverture de crédit Trésoria Mono réf : 0053079/200980 de 60.000 € en renouvellement du contrat ASO 43677
- OUIË l'exposé de Monsieur Jean-Sébastien SCHELL, 1^{er} Adjoint précisant au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler cette ligne de trésorerie à hauteur de 60.000 € permettant
 - ✓ d'avoir des disponibilités de trésorerie en attendant la rentrée de subventions et autres recettes
 - ✓ de couvrir l'encours actuel de la ligne de trésorerie ASO 43677

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité DECIDE

- 1 - de **contracter auprès de DEXIA CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 60.000,00 € pour couvrir les besoins éventuels de trésorerie selon les conditions suivantes :**
 - a) Montant : 60.000,00 euros
 - b) Durée maximum : 12 mois, à compter de la signature par la Commune de Gresswiller représentée par son Maire,
 - c) Index des tirages EONIA - Taux d'intérêts : **Index + marge (1,50%)**
 - d) Périodicité de facturation des intérêts: **Mensuelle** - les intérêts sont calculés mensuellement et payables trimestriellement par débit d'office
 - e) Commission de réservation : 150,00 euros
 - f) Versement des Fonds : pour un versement en J, la demande des fonds devra parvenir à DEXIA CLF Banque en J-1 avant 10 heures 00
 - g) Remboursement des Fonds : pour un remboursement en J, la demande devra intervenir à DEXIA CLF Banque en J-1 avant 10 heures 00
 - **Nota : les intérêts seront calculés trimestriellement au prorata temporis selon l'utilisation des fonds.**
- 2 - **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'un des Maire - Adjoint à signer le nouveau contrat d'ouverture de crédit avec DEXIA CLF Banque,

- 3 - **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'un des Maire - Adjoint à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de Dexia CLF Banque.
- 4 - **de transmettre** la présente à :
 - ✓ M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ M. le Directeur de DEXIA Crédit Local,
 - ✓ M. le Trésorier de Mutzig



Point 5 : Bâtiments publics : vérifications des installations
N° 45/09.

Le Conseil Municipal,

VU l'ensemble des bâtiments publics dont notamment ceux recevant du public, comme l'Eglise Catholique, la Mairie, le Groupe Scolaire, la salle du Temps Libre, le bâtiment communal place des Sports et comportant, la salle de la Musique, les Ateliers municipaux et le Dépôt d'Incendie, les salles communales sise au bâtiment communal dit « Altwacht au 2, rue de l'Eglise ainsi qu'au 35, rue du Général de Gaulle,

OUIE l'exposé de Monsieur le Maire qu'il convient de procéder annuellement aux vérifications de toutes les installations équipant ces dits bâtiments, telles que : installations électriques, installations de gaz combustible, moyens de secours, d'alarme et de protection contre l'incendie,

Après en avoir délibéré,
Et voté à l'unanimité
DECIDE

- 1- **de procéder** à la vérification annuelle de l'ensemble des bâtiments publics recevant du public dits ERP,
- 2- **de charger** Monsieur le Maire ou l'un des Adjoint Délégués à procéder à une consultation d'entreprise à l'effet de recueillir la meilleure offre pour cette opération.

Pour extrait conforme

Le Maire,



Jean-Louis WIETRICH

Annexe au compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 28 septembre 2009**Point 6 : Divers****Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :**

- ✓ L'entreprise SPIE a été retenue pour la maintenance de l'Eclairage public qui procède à l'heure actuelle à un relevé des divers points lumineux ainsi qu'à la mise en œuvre d'une maintenance préventive,
- ✓ La commission patrimoine examinera prochainement les plans concernant la réhabilitation de l'ancienne propriété des conjoints REBHUN, propriété rachetée par la Communauté de Communes de la Région Molsheim – Mutzig, le maître d'œuvre sera le Foyer de la Basse Bruche à Molsheim,
- ✓ Concernant le SICTOMME, M. Christian AGNUS sera le référent en matière de la mise en œuvre du procédé de compostage auprès des particuliers qui en feront la demande. Il suivra une formation qualifiante auprès du SICTOMME.
- ✓ Les actuels poteaux d'incendie devront être à l'avenir vérifiés et contrôlés par des organismes ou entreprises agréés par l'Etat.
- ✓ Il est également confirmé que la sortie du Conseil Municipal aura lieu le samedi 17 octobre 2009. Dans un premier temps, il visitera le fort « Kaiser Wilhelm Feste », puis il visitera la Société Bugatti Automobiles SAS à Dorlisheim où est assemblée la fameuse « Veyron ». Enfin le soir il sera à un repas en commun vers 20 h 00 dans la salle Coulaux au rez-de-chaussée de la Mairie. – menu « Paella » de chez Wach, traiteur à Rosheim.